



Le 12 septembre 2012

FFCEB
C.A.F.

A l'attention de tous les arbitres de la F.F.C.E.B.
A l'attention de tous les escrimeurs

Lettre n° 6/2012

Concerne : Election de « l'Arbitre de l'année »

Madame, Monsieur, Maître,

Les deux commissions d'arbitrage vont mettre en place cette année l'élection de « l'arbitre de l'année » dans chaque arme ; une première expérience sera tentée cette année , reconduite à l'identique l'année suivante ou modifiée selon les résultats obtenus à la fin de cette saison.

Tous les arbitres reconnus et licenciés auprès de la F.F.C.E.B et du « Vlaamse Schermbond » et selon les rapports des activités transmis par les organisateurs, ayant officié en Belgique au moins 3 fois par arme au cours de la saison écoulée , seront repris sur une liste qui sera remise à tous les tireurs lors du Championnat de Belgique individuel Senior, par la personne qui enregistre les inscriptions les jours de compétition. Les tireurs voteront pour tous les arbitres de la saison repris sur la liste et pas seulement pour les arbitres présents à ces Championnats de Belgique

Les listes seront établies par arme et chaque tireur recevra celle de l'arme dans laquelle il est inscrit. Chaque tireur devra choisir 1 nom minimum et 3 au maximum repris sur les listes pour que son bulletin soit valide . Aucun autre ajout ne sera pris en considération. Il remettra son bulletin de vote au directoire technique avant la fin de la compétition. Si égalité au niveau d'une arme, le vainqueur sera celui qui aura arbitré le plus de compétitions au cours de l'année sportive en cours. Le dépouillement des bulletins de vote sera contrôlé par un représentant de chaque Ligue/Fédération qui attestera de la validité de celui-ci. L'arbitre de l'année sera honoré lors de la remise annuelle des trophées et diplômes de la F.F.C.E.B. et conservera son titre jusqu'à l'année sportive suivante ou tant qu'il n'y aura pas eu d'autre élection organisée par les deux commissions d'arbitrage.

Soucieux du respect à l'escrime et à l'arbitrage, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Maître, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Pour la C.A.F.

N. Van Loon